



LISTE DE VÉRIFICATION DU DEMANDEUR

Vous pouvez utiliser cette liste de vérification pour une demande de changement de nom au nom de votre enfant. Vous pouvez vous en servir pour vérifier que vous avez réuni tous les documents requis pour votre demande de changement de nom. Il n'est pas nécessaire de soumettre la liste avec la demande, mais vous pouvez la joindre si vous le souhaitez.

Pour toute question au sujet de la liste de vérification, des documents requis ou de la demande de changement de nom, téléphonez au 867-667-5207 ou écrivez à vital.statistics@yukon.ca.

Avis publié dans la *Gazette du Yukon*

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur le changement de nom*, tous les changements de nom légal doivent être publiés dans la *Gazette du Yukon*. Si vous ne voulez pas que le nom de votre enfant soit publié dans la *Gazette du Yukon*, vous devrez obtenir une ordonnance judiciaire avant de présenter la demande.

☐ Je comprends que, si la demande est acceptée, le nom de mon enfant sera publié dans la *Gazette du Yukon*.

Critères d'admissibilité

Pour que la demande soit prise en considération, votre enfant doit satisfaire à tous les critères suivants.

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent :

- ☐ Mon enfant a la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.
- ☐ Mon enfant est résident du Yukon.
- ☐ Mon enfant réside au Yukon depuis au moins trois mois à la date précédant la date de la demande.

Documents à joindre à la demande (cochez tout ce qui s'applique)

- ☐ Copie du recto et du verso d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par un gouvernement pour le demandeur adulte.
- ☐ Affidavit attestant l'admissibilité authentique dûment rempli. (Nous pouvons remplir ce document avec vous si vous déposez la demande en personne.)

Si vous êtes né au Canada (cochez une seule réponse)

- ☐ Tous les certificats de naissance originaux ou toutes les copies certifiées de l'enregistrement de la naissance de mon enfant.
- ou**
- ☐ Mon enfant est né au Yukon et n'a pas de certificat de naissance. J'ai indiqué à la partie 2 de la demande que j'aimerais qu'une recherche soit effectuée pour vérifier son enregistrement de naissance, moyennant des frais de 1 \$.

Note

- Si votre enfant est né à l'extérieur du Yukon, vous devez obtenir un certificat de naissance de la province ou du territoire de naissance avant de présenter la demande.
- Les certificats de naissance remis seront conservés en lieu sûr. Vous pouvez demander un nouveau certificat de naissance en remplissant la partie 7 de la demande.

Si vous êtes né à l'extérieur du Canada (cochez une seule réponse)

- ☐ Copie du recto et du verso de la plus récente carte de résidence permanente valide de l'enfant sur laquelle figure son nom légal actuel.
- ☐ Copie du recto et du verso de la plus récente carte de citoyenneté canadienne ou du certificat de citoyenneté canadienne de l'enfant.

Dépôt de la demande

Les demandes remplies peuvent être soumises :

- **Par la poste :**
Gouvernement du Yukon
Bureau du registraire des statistiques de l'état civil (H-2)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
- **En personne à Whitehorse :** 204, rue Lambert, 4^e étage
- **En personne à l'extérieur de Whitehorse :** au point de services territoriaux de votre région

Les demandes sont traitées dans les six semaines suivant leur réception au Bureau du registraire des statistiques de l'état civil.

Renseignements

Si vous avez des questions au sujet de la demande ou du processus de changement de nom, communiquez avec nous.

- **Par courriel :** vital.statistics@yukon.ca
- **Par téléphone :** 867-667-5207
- **Sans frais :** 1-800-661-0408, poste 5207



BUREAU DU REGISTRAIRE DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL
DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT
LOI SUR LE CHANGEMENT DE NOM

Numéro d'enregistrement

Demande officielle remplie en vertu des articles 3 et 5 de la *Loi sur le changement de nom* pour changer le ou les prénoms et le nom de famille d'un enfant. Un enfant est une personne âgée de moins de 19 ans.

- Vous devez obligatoirement remplir les **parties 1 et 2** de la demande.
- La **partie 3** doit être remplie seulement si le changement de nom proposé a pour effet d'ajouter le nom d'une autre personne (par exemple, le nom de votre conjoint) ou d'éliminer le nom d'une autre personne (par exemple, votre ancien conjoint). S'il n'est pas possible d'obtenir le consentement de la personne, vous pouvez demander aux tribunaux de rendre une ordonnance accordant une dérogation à l'obtention du consentement de la personne, ou vous pouvez présenter un affidavit prouvant que la personne n'a pas la garde de l'enfant, qu'elle ne contribue pas au soutien de l'enfant et qu'elle a rompu toute relation avec l'enfant.
- Remplissez la **partie 4** seulement si une autre personne a un droit de garde visant l'enfant.
- Remplissez la **partie 5** seulement si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus.
- Vous devez obligatoirement remplir les **parties 6 et 7**.

Le registraire doit être convaincu que la demande ne contient pas de fausses déclarations et que le nom n'est pas demandé à des fins frauduleuses ou illégales. Le registraire peut exiger que vous fournissiez d'autres preuves documentaires afin de s'assurer de la légitimité de la demande.

Avis publié dans la Gazette du Yukon

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur le changement de nom*, tous les changements de nom légal doivent être publiés dans la *Gazette du Yukon*. Si vous ne voulez pas que le nom de votre enfant soit publié dans la *Gazette du Yukon*, vous devrez obtenir une ordonnance judiciaire avant de présenter la demande.

☐ Je comprends que, si la demande est acceptée, le nom de mon enfant sera publié dans la *Gazette du Yukon*.

Partie 1 : Renseignements sur le demandeur

Prénoms	Nom de famille
Lien avec l'enfant	Numéro de téléphone

Adresse postale

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF) NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE VILLE OU LOCALITÉ PROVINCE OU TERRITOIRE CODE POSTAL

Par la présente, je demande le changement de nom d'un enfant en vertu de la *Loi sur le changement de nom* comme il est énoncé aux présentes.

Note : Si vous êtes tuteur de l'enfant ou le directeur des Services à la famille et à l'enfance, joignez à la demande les documents justifiant la garde de l'enfant.

Partie 2 : Renseignements sur l'enfant

Renseignements actuels

Prénoms

Nom de famille

Date de naissance

AAAA - MM - JJ

Lieu de naissance

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE OU ÉTAT

PAYS

Adresse actuelle de l'enfant

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF)

NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE

CODE POSTAL

Adresse de l'enfant au cours des trois mois précédant la présente demande

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF)

NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE

CODE POSTAL

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF)

NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE

CODE POSTAL

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF)

NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE

CODE POSTAL

Cochez une case :

- ☐ L'enfant est né au Canada et son certificat de naissance est joint à la demande.
- ☐ L'enfant est né au Yukon, mais n'a pas de certificat de naissance. J'aimerais qu'une recherche soit effectuée, moyennant des frais de 1 \$, pour vérifier l'enregistrement de naissance de l'enfant.
- ☐ L'enfant est né à l'extérieur du Canada et une copie du recto et du verso de sa carte de résidence permanente, de son certificat de citoyenneté canadienne ou de sa carte de citoyenneté canadienne est jointe à la demande.

Nom proposé de l'enfant

Prénoms

Nom de famille

Raison du changement de nom

- ☐ Je demande un changement de nom afin de reconnaître l'ascendance autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis) de mon enfant.
- ☐ Je demande un changement de nom pour les raisons suivantes :

Résultats de recherche (réservé à l'administration)

- ☐ Enregistrement de naissance vérifié. Numéro d'enregistrement : _____
- ☐ Impossible de trouver un enregistrement de naissance.

Partie 3 : Consentement

Si la demande de changement de nom porte sur l'ajout du nom d'une autre personne (par exemple, le nom de votre conjoint) ou le retrait du nom d'une autre personne (par exemple, votre ancien conjoint), cette section doit être remplie par cette personne.

S'il n'est pas possible d'obtenir le consentement de la personne, vous pouvez demander aux tribunaux de rendre une ordonnance accordant une dérogation à l'obtention du consentement de la personne, ou vous pouvez présenter un affidavit prouvant que la personne n'a pas la garde de l'enfant, qu'elle ne contribue pas au soutien de l'enfant et qu'elle a rompu toute relation avec l'enfant.

Si la demande de changement de nom ne porte pas sur l'ajout ou le retrait du nom d'une autre personne, laissez cette section vide.

Cochez une option :

- ☐ La demande porte sur l'**ajout** du nom de la personne nommée ci-dessous.
- ☐ La demande porte sur le **retrait** du nom de la personne nommée ci-dessous.

Je, _____
PRÉNOM(S) NOM DE FAMILLE

donne par la présente mon consentement au changement de nom demandé.

SIGNATURE

AAAA - MM - JJ

DATE

SIGNATURE DU NOTAIRE PUBLIC, DU JUGE DE PAIX OU DU JUGE

Partie 4 : Garde

Si une autre personne a la garde légitime de l'enfant ou a légalement le droit de visiter l'enfant, cette section doit être remplie par cette personne.

Si plus d'une autre personne a la garde légitime de l'enfant ou a le droit de visiter l'enfant, joignez une page distincte. Si aucune autre personne n'a la garde légale de l'enfant ou n'a le droit de visiter l'enfant, laissez cette section vide.

Je, _____
PRÉNOM(S) NOM DE FAMILLE

NUMÉRO D'APP. (FACULTATIF)

NUMÉRO ET RUE OU CASE POSTALE

VILLE OU LOCALITÉ

PROVINCE OU TERRITOIRE

CODE POSTAL

consens au changement de nom demandé.

SIGNATURE

AAAA - MM - JJ

DATE

SIGNATURE DU NOTAIRE PUBLIC, DU JUGE DE PAIX OU DU JUGE

Partie 5 : Consentement de l'enfant

Si l'enfant est âgé de 12 ans ou plus, cette section doit être remplie par l'enfant.

Je, _____
PRÉNOM(S) NOM DE FAMILLE

consens au changement de nom demandé.

SIGNATURE

AAAA - MM - JJ

DATE

SIGNATURE DU NOTAIRE PUBLIC, DU JUGE DE PAIX OU DU JUGE

Partie 6 : Certificat de changement de nom

Si le registraire accepte la présente demande, un certificat de changement de nom vous sera délivré. Vous recevrez un certificat de changement de nom original et autant de copies certifiées que vous le souhaitez. Tous les certificats de changement de nom sont gratuits.

J'aimerais recevoir _____ copies certifiées du certificat de changement de nom.

Cochez une case :

- ☐ Je récupérerai les certificats au Bureau du registraire des statistiques de l'état civil lorsqu'ils seront prêts.
- ☐ Veuillez m'envoyer les certificats par courrier recommandé.

Partie 7 : Certificat de naissance

Une fois le nom de l'enfant modifié, ses certificats de naissance existants seront considérés comme non valides.

Si l'enfant est né au Yukon et si le registraire des statistiques de l'état civil accepte la demande de changement de nom, celui-ci modifiera l'acte d'enregistrement de la naissance de l'enfant. Le nom qui figurera sur un certificat de naissance délivré après le traitement du changement de nom de l'enfant sera le nouveau nom, comme si celui-ci avait été donné au moment de l'enregistrement de la naissance.

Chaque certificat de naissance coûte 10 \$. La forme abrégée contient seulement les renseignements personnels de l'enfant; la forme détaillée contient les renseignements de l'enfant et les renseignements de ses parents.

Si l'enfant est né au Canada, mais dans une province ou un territoire autre que le Yukon, le Bureau du registraire des statistiques de l'état civil informera la province ou le territoire de naissance de l'enfant de son changement de nom. Vous devrez demander un nouveau certificat de naissance directement à la province ou au territoire de naissance de l'enfant. Il vous incombe d'informer à la fois la province ou le territoire de naissance de l'enfant et le gouvernement du Canada du changement de nom de l'enfant.

Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada, il vous incombe d'informer à la fois le pays de naissance de l'enfant et le gouvernement du Canada du changement de nom de l'enfant. Il est à noter que certains pays pourraient ne pas reconnaître le changement de nom de l'enfant.

Cochez une option :

- ☐ L'enfant est né au Yukon et souhaite obtenir un certificat de naissance **abrégé** actualisé.
- ☐ L'enfant est né au Yukon et souhaite obtenir un certificat de naissance **détaillé** actualisé.
- ☐ L'enfant est né ailleurs qu'au Yukon ou est né au Yukon, mais nous ne voulons pas de version actualisée de son certificat de naissance pour le moment.

Partie 8 : Paiement

Des droits de 50 \$ sont exigés pour modifier le nom sur l'acte d'enregistrement de naissance de votre enfant. Des droits de 10 \$ sont exigés pour chaque nouveau certificat.

Cochez une case :

- ☐ J'ai joint à ma demande un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du gouvernement du Yukon.
- ☐ Je compte payer par carte de crédit par téléphone. Appelez-moi à la réception de ma demande.
- ☐ Je compte me présenter au Bureau du registraire des statistiques de l'état civil pour payer en personne.
- ☐ Puisque je demande un changement de nom afin de reconnaître l'ascendance autochtone (Premières Nations, Inuit ou Métis) de mon enfant, je bénéficie d'une exemption du paiement des droits.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

AAAA - MM - JJ

DATE

Réservé à l'administration	
Changement de nom	50 \$
Certificat de naissance x _____ x 10\$ ☐ Formulaire abrégé ☐ Formulaire détaillé	\$
Recherche de documents _____ 1\$	\$
Montant dû	\$
Timbre « Payé »	Autocollant de courrier recommandé ou date d'envoi par Xpresspost

5 Demande de changement du nom d'un enfant

- (1) Sous réserve des autres dispositions du présent article, les personnes suivantes sont habilitées à demander le changement du nom légal d'un enfant célibataire dont elles ont la garde légitime :
 - (a) la mère;
 - (b) le père;
 - (c) la personne nommée en conformité avec l'article 32 de la *Loi sur le droit de l'enfance* pour exercer les droits de garde.
- (2) Le changement du nom de famille d'un enfant que prévoit le présent article se limite à l'un des noms suivants :
 - (a) le nom de famille de la mère;
 - (b) le nom de famille du père;
 - (c) le nom de famille d'une personne ayant la garde légitime de l'enfant;
 - (d) un nom de famille composé de deux des noms de famille des personnes nommées aux alinéas a) à c).
- (3) Lorsqu'une personne visée au paragraphe (2) a un nom de famille composé, le nom de famille de l'enfant ne peut être changé pour un nom de famille qui, selon le cas :
 - (a) comprend plus d'un trait d'union;
 - (b) comprend plus d'une partie de chacun des deux noms de famille utilisés pour le nom de famille de l'enfant.
- (4) Sous réserve du paragraphe (5), lorsqu'une personne présente une demande de changement du nom d'un enfant pour un nom incluant le nom de famille d'une autre personne qui diffère de celui du demandeur visé au présent article, la demande est accompagnée du consentement de cette personne ou d'une ordonnance rendue en application de l'article 8.
- (5) Lorsqu'une demande présentée en application du présent article a pour effet de supprimer du nom de l'enfant tout ou partie du nom de famille d'une autre personne, la demande est accompagnée du consentement de cette personne ou d'une ordonnance rendue en application de l'article 8, à moins que le registraire ne constate, sur la base d'un affidavit présenté en preuve, que l'autre personne :
 - (a) n'a pas la garde de l'enfant;
 - (b) ne contribue pas aux aliments de l'enfant;
 - (c) a rompu ses relations avec l'enfant.
- (6) La demande présentée en application du présent article est accompagnée du consentement écrit de toute autre personne qui a la garde légitime de l'enfant ou qui a légalement accès à l'enfant.

7 Consentement de l'enfant

La demande concernant un enfant âgé de 12 ans ou plus est accompagnée du consentement de l'enfant ou d'une ordonnance rendue en application de l'article 8.

8 Dispense

- (1) À la demande d'une personne, un juge peut accorder une ordonnance dispensant du consentement requis à l'article 5 ou 7.
- (2) Lorsqu'une demande est présentée en application du paragraphe (1) relativement au nom légal d'un enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant est la principale considération du juge saisi de la demande.

9 Enregistrement du changement de nom

- (1) Sous réserve du paragraphe (2), le registraire enregistre le changement du nom légal d'une personne dès réception d'une demande.
- (2) Le registraire n'enregistre pas le changement de nom dans le cas où, à son avis, la demande contient une assertion inexacte ou le changement de nom est sollicité dans un but frauduleux ou illégitime.
- (3) Le registraire ne peut enregistrer un changement de nom lorsque le nom proposé contient plus d'un trait d'union.

10 Certificat de changement de nom

Après enregistrement du changement du nom légal d'une personne effectué en vertu de l'article 9, le registraire délivre à la personne en cause un certificat de changement de nom en la forme réglementaire.

11 Registres de l'état civil

Après enregistrement du changement du nom légal d'une personne effectué en vertu de l'article 9, le registraire modifie sans frais les registres tenus en application de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* en ce qui la concerne en conformité avec le changement enregistré.

12 Avis du changement de nom

Lorsque le changement du nom légal d'une personne a été enregistré en application de l'article 9, le registraire fait publier dans la *Gazette du Yukon* l'avis réglementaire de changement de nom.